

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du DIMANCHE 28 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Mai prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

De Manheim, le 16 avril.

D'APRÈS la position des armées autrichienne & prussienne, depuis la retraite de l'armée française, on doit présumer qu'elles n'ont pas encore ni l'intention ni les moyens d'entamer les départemens frontières de la France. La voici.

Le quartier-général du roi de Prusse est toujours à Worms. Son armée s'étend le long des montagnes depuis Landau jusqu'à Neustadt, où nous leur avons préparé un magasin d'avoine aux greniers du collège des ci-devant Jésuites. Ils occupent les gorges des Bailes-Voges, & les revers depuis Kaiserslautern jusqu'aux Deux-Ponts. Leurs forces sont toutefois concentrées dans ce pays, entre Landsstulh & Hombourg.

Les Autrichiens sont à Spire, sous les ordres du général Wurmsler. Ils ont élevé deux redoutes sur la route de Landau à Spire. L'armée de Condé a passé le Rhin près de cette ville; elle est forte de 5 mille hommes à i d, & cantonnée aux environs. Le Spire-Bach sépare les Autrichiens des Prussiens.

Comme une partie de l'armée autrichienne, sous les ordres du prince de Hohenlohe à Treves, s'est mise en mouvement pour couvrir le Handfruck, il paroît que les armées des cours coalisées sont disposées de manière à couper toute communication avec Mayence, & à barrer le passage aux armées françaises, si elles tentoient à venir au secours de Mayence.

ANGLETERRE.

De Londres, le 16 avril.

Le 12 de ce mois, les pairs se rendirent au tribunal de judicature à Westminster, où M. Hastings présent a été informé qu'il pouvoit entamer sa défense; il produisit en conséquence deux témoins pour démontrer son innocence au sujet de la mort d'Alicawn: après quoi la continuation du procès fut renvoyée au 18.

Les communes ayant été de retour dans leur chambre, on leur présenta un bill, pour accorder à S. M. la somme de 1,500,000 liv. sterl. par accord à crédit, dont on fit la première lecture.

Chaque jour la cour reçoit des dépêches de la Haye, de Berlin ou de Vienne, dont l'importance occupe beaucoup le ministère.

Depuis la décision finale de pousser la guerre offensivement contre la France, une activité extraordinaire regne dans tous

les départemens de l'armée & de la marine. Le gouvernement a engagé huit bâtimens armés, dont la destination est de transporter 2,300 hommes de cavalerie sur le continent. On prétend que Dunkerque sera l'une des places contre laquelle les armes de la Grande-Bretagne seront dirigées; elle sera, dit-on, investie par mer & sur terre, aux ordres du duc d'York, qui vient d'obtenir le grade de général. On ajoute que les habitans eux-mêmes demandent sous main la protection angloise. Si cela se vérifie, la conquête en sera aisée.

Toutes ces dispositions, certainement dispendieuses, font beaucoup murmurer le parti anti-ministériel, qui dit, « que notre cour auroit dû se contenter d'avoir sauvé la Hollande, sans se mêler de la combinaison des puissances alliées en faveur de la monarchie; que leur dessein de renverser totalement le système républicain adopté par la France, se manifeste dans la déclaration du lord Auckland à leurs hautes-puissances, touchant les exemples de sévérité à statuer sur ceux qui ont voté pour la mort du roi ». D'où les anti-ministériels concluent, « que si les Autrichiens touchent à la vie des commissaires français qui sont au pouvoir des alliés, non-seulement les prisonniers détenus au Temple en pâtiront, mais que, loin d'anéantir la convention nationale, elle en recevra plus de force ».

Hier on fit à la chambre des pairs la deuxième lecture du bill relatif à la défense d'une correspondance illicite avec nos ennemis. Lord Grenville en expliqua avec beaucoup de précision le but, plus urgent que dans aucune occasion antérieure, pour maintenir la liberté & l'indépendance des trois royaumes, provoqués à faire la guerre contre une nation puissante, qui, par le système de la fraternité, a semé la discorde & le mécontentement dans toute l'Europe. Le comte de Guilford s'opposa à ces assertions *in toto*; espérant que l'indépendance de la chambre se montreroit par le refus d'une telle mesure d'oppression, si destructive de la constitution du royaume. Lord Kinnoul appuya le bill, que le duc de Norfolk envisagea, au contraire, comme très-pernicieux dans ses effets; il se flatta qu'on le modifieroit à l'égard du commerce. Le comte de Hawkesbury justifia le bill par des exemples. Enfin, après avoir entendu plusieurs autres observations de la part des lords Lauderdale & Porchester, il fut arrêté que le même bill seroit discuté le lendemain en comité.

Une escadre, aux ordres de l'amiral Cosby, composée de

Sept vaisseaux de ligne, partira d'abord pour la Méditerranée. A bord de cette escadre se trouve un nombre considérable de troupes, destinés sans doute à faire une descente sur les côtes méridionales de la France, ou dans l'île de Corse.

Un exprès dépêché par le lord Saint-Helens, notre ambassadeur extraordinaire à Madrid, vient d'apporter la nouvelle que sa majesté catholique a déclaré la guerre à la France. Comme la cour de Lisbonne refusant de reconnaître M. d'Arbaud en qualité de chargé d'affaires de la république française, lui a en même-tems ordonné de sortir des états de sa majesté très-fidèle, la guerre paroît inévitable entre le Portugal & la France.

Fonds anglais.

Banque... 175 $\frac{3}{4}$. — Indes... 213. — Annuités à 3 pour 100. consol.... 78 $\frac{1}{2}$.

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre particulière de Bruxelles, du 18 avril.

L'on croit que Dumouriez, proscrit en France & ne pouvant avoir la confiance des alliés, d'ailleurs vu d'assez mauvais oeil dans la Belgique, malgré la douceur de ses derniers procédés envers les Belges, prendra le parti de se retirer en Suisse avec le général Valence & les autres principaux officiers qui l'ont suivi. Voici une seconde proclamation à la nation française, par laquelle il lui rend compte du parti qu'il a pris de se retirer chez les Autrichiens :

« Lorsque j'ai publié ma première proclamation, j'avois fondé les sentimens de tous les corps composant l'armée; tous m'avoient paru pénétrés des malheurs que causoit à notre patrie la tyrannie anarchique exercée au nom de la convention nationale; tous reconnoissent effectivement que nous ne pouvons pas vivre sans loix; tous m'ont paru d'accord dans l'opinion, que le rétablissement de la constitution nous rameneroit l'ordre & la paix, sans lesquels nous ne pouvons plus exister. Je n'avois pas encore lieu de m'attendre qu'il pût y avoir la moindre vacillation dans une opinion aussi bien fondée, & qui paroïssoit aussi unanime. Qui croiroit que ce sont des généraux qui ont travaillé, par ambition ou par esprit de vertige, à changer la résolution de l'armée: Dampierre, Statehoff, la Morlière, Roffere, Chancel, Ferrand ont conjuré contre leur patrie, contre la bonne cause, contre leurs compagnons d'armes, & contre moi, à qui ils prodiguoient les assurances des mêmes principes que les nôtres. Je ne leur reprocherai pas leur ingratitude; leur punition sera un jour dans le fond de leur cœur: aucun d'eux n'estime les scélérats qu'ils servent actuellement: les jacobins, dans leur aveugle fureur, en feront justice; ils périront victimes de leur avilissement, car plusieurs d'entr'eux sont de la caste persécutée; & les anarchistes rejettent sur eux les désastres qui ne peuvent pas manquer d'accompagner les plans insensés & sanguinaires, que cet amas de criminels factieux opposera aux plans d'attaques réguliers des puissances combinées.

» La défection, arrangée par ces traîtres, a changé, pour un moment, la face des affaires: les commissaires de la convention, rassemblés à Valenciennes & à Lille, ont employé des mesures dignes d'eux pour égarer l'armée, & pour étouffer la prétendue conspiration, que nous regardons tous comme un acte nécessaire de vertu, puisque c'est le seul moyen de sauver la France; ils ont employé les armes lâches & des scélérats. Le 3 de ce mois, six volontaires fanatiques sont venus à St-Amand pour me poignarder; je les ai sauvés de la fureur des soldats, & je les ai envoyés joindre les quatre commissaires; ils augmenteront le nombre des otages.

Le 4, trois bataillons de volontaires nationaux ont déferé du camp, sans ordre, pour se jeter dans Valenciennes; je les ai rencontrés sur le chemin de St-Amand à Condé, à une demi-lieue de cette ville; je marchois sans escorte, comme un pere au milieu de ses enfans, (car tel est le doux nom que m'avoit donné toute l'armée); j'avois au plus 13 ou 18 personnes avec moi à cheval; ils ont eu la lâcheté de m'assaillir à coups de fusil; ils ont tué plusieurs personnes & beaucoup de chevaux; ils m'ont coupé le chemin du camp, où je voulois me retirer, & j'ai été forcé de me sauver avec une partie des officiers qui m'accompagnoient, en traversant l'Escaut dans un bateau, pour me rendre au premier poste des Impériaux. Comme notre intention n'étoit point d'émigrer, comme on nous assuroit que l'armée exprimoit fortement son indignation contre ces assassins, & son attachement au rétablissement de la paix & de l'ordre, nous nous sommes rendus au camp à la pointe du jour; mais, au travers des protestations réitérées d'attachement aux principes qui nous déterminent, nous avons remarqué une agitation sourde & morne, nous nous a fait juger qu'il y avoit de grandes vacillations dans les opinions. J'ai parlé à chaque corps, chaque corps m'a répondu comme les jours précédens; mais, d'après la remarque que nous avons faite, voulant nous rendre au quartier-général de St-Amand, nous avons appris que le corps de l'artillerie projettoit d'amener le grand parc à Valenciennes, & que le complot des factieux qui l'égarait, étoit de nous enlever, pour nous y mener, & de le faire un mérite de nous sacrifier à la vengeance de nos tyrans. Il ne nous restoit plus alors qu'un parti, celui de nous retirer à l'armée impériale, que nous devons regarder comme notre alliée, d'après la proclamation, aussi noble que franche, du respectable général qui la commande. Plusieurs corps de cavalerie nous ont déjà joints; quelque infanterie a fait de même, & dès que les impériaux entrèrent sur le territoire de la France, non pas comme des conquérans & comme voulant dicter des loix, mais comme des alliés généreux qui viennent nous aider à rétablir la constitution, qui peut seule arrêter les crimes & les calamités dont la France est menacée; beaucoup d'autres corps viendront se joindre à leurs freres d'armes.

» Je connois l'esprit de l'armée, & sur-tout celui des troupes de ligne, le fond de ses principes est pur; elle peut se laisser entraîner un moment par l'exagération des opinions qu'on lui présente; mais comme le courage invincible qu'elle a montré pendant cette guerre doit nécessairement être accompagné du désir d'avoir des loix, qu'elle ne peut trouver que dans la constitution détruite par l'odieuse tyrannie des anarchistes, elle sera honteuse d'avoir pu joindre un moment ses drapeaux à ceux de la licence criminelle; elle se ralliera aux Bataves, qui ne m'ont accompagné dans ma retraite momentanée que pour rentrer sous deux jours au plus tard, & faire cesser les désordres avilissans qui couvrent la France entière de deuil & de terreur.

» Je jure, au nom de mes compagnons, que nous ne déposerons pas les armes que nous ne soyons venus à bout de notre entreprise; que notre unique dessein est de rétablir la constitution & la royauté constitutionnelle; qu'aucun désir de passion, d'ambition & de vengeance ne nous conduit; qu'aucune puissance étrangère n'influence notre opinion; que, par-tout où l'anarchie cessera à l'apparition de nos armes & de celles des armées combinées, on trouvera en nous des amis & des freres; que, par-tout où nous trouverons de la résistance, nous saurons distinguer les coupables & épargner aux paisibles habitans, victimes de la scélératesse des Jacobins de Paris, les horreurs & les calamités de la guerre; que nous ne craignons nullement les poignards de Marat & des

Jacobin
des infâ
caractè
répète,
vivre o
Le gé

On é
après a
ont rep
sée avec
Les con
exécutif
contre-r
se proc
& des r
mités d
rendus

On n
cette vi
y est a

Le g
dans le
d'une n

La fe
ratifs il
avoir li
l'ordie
conseil-
membre
drapeau
son corp
place d

Chau
au conf
avec pe
l'express
souillé
vertu n
néreux
la Char
toyens,
pour ob
& l'égal
serviren
ils moin
tier est
assassiné
n'est des
sans-cul
reposer

» Je
zouski l
toujours
du Par
le temp
Le ré

Jacobins; que nous en détruirons la fabrique, ainsi que celle des insulans écrits, par lesquels on cherche à pervertir le caractère noble & généreux de la nation française; enfin je répète, au nom de mes compagnons d'armes, le serment de vivre ou de mourir libres».

Le général en chef de l'armée française. Signé, DUMOURIÈZ.

FRANCE.

De Paris, le 28 avril.

On écrit de Nantes que les rebelles ont évacué Machecoul après avoir égorgé cent cinquante prisonniers patriotes; ils ont repris la ville de Cholet, dont la garnison a été repoussée avec une perte de cinquante hommes tués ou blessés. Les commissaires de la convention ont demandé au conseil exécutif la destitution du général Berruyer. Les rebelles contre-révolutionnaires, pour faciliter leurs opérations, & se procurer avec plus d'aisance & de célérité des subsistances & des munitions de guerre, ont formé des espèces de comités dans la plupart des villes & bourgs dont ils se sont rendus maîtres.

On mande de Saint-Malo, du 18 avril, qu'on attend dans cette ville dix-sept mille hommes, & que le général Lavignère y est arrivé.

Le général Moreton-Chabillant, ci-devant commandant dans le Hainaut & le Brabant, est mort à Douai à la suite d'une maladie.

COMMUNE DE PARIS.

Du 26 avril.

La section du Finistère a demandé au conseil quels préparatifs il avoit ordonnés pour la fête de Lazouski, qui doit avoir lieu dimanche prochain. Pour toute réponse, on a lu l'ordre de la cérémonie. Toutes les sociétés populaires, le conseil-général & celui du 10 août, dont Lazouski étoit membre, accompagneront le cortège; le drapeau blanc & le drapeau rouge seront brûlés sur la tombe du patriote défunt; son corps sera inhumé au pied de l'arbre de la fraternité, place de la Réunion, ci-devant Carroufel.

Chaumet a saisi l'occasion de ces détails pour faire part au conseil des pensées douloureuses qui l'agitoient. « C'est avec peine, a-t-il dit, que j'ai pu retenir jusqu'à ce jour l'expression de mes regrets en voyant le Panthéon François souillé encore par la cendre d'un Mirabeau, tandis que la vertu modeste d'un Rousseau, tandis que le dévouement généreux des héros qui sauvèrent la patrie dans les plaines de la Champagne, restent ignorés & sans hommage.... Citoyens, soyons de bonne foi, qu'a fait le Pelletier lui-même pour obtenir de si grands honneurs? il a défendu la liberté & l'égalité à la tribune: mais ceux qui, comme Lazouski, servirent la république par la parole & par les armes, ont-ils moins de droits à la reconnaissance nationale? Le Pelletier est mort assassiné; mais il n'y a pas grand mérite à être assassiné. Je le dis franchement, citoyens, si le Panthéon n'est destiné que pour les héros de tribune, si enfin les sans-culottes, tels que Lazouski, sont censés indignes d'y reposer, nous n'avons qu'à l'abattre.

» Je requiers que l'on demande pour la mémoire de Lazouski les honneurs du Panthéon, mais que son corps soit toujours inhumé sous l'arbre de la liberté; car le monument du Panthéon passera; il est l'ouvrage des hommes; tandis que le temple auguste de la nature est éternel ».

Le réquisitoire du procureur de la commune a été applaudi

à plusieurs reprises. Un événement dont la section des Piques est venue prévenir le conseil, nous a empêchés d'entendre s'il avoit été mis aux voix & adopté. La section des Piques a annoncé que l'hôtel de la justice étoit en feu. Le conseil a sur-le-champ arrêté que huit commissaires se transporteroient à l'instant même sur les lieux, pour prendre les mesures que commandent ces fortes d'événemens; il s'est déclaré en permanence; il a ordonné l'illumination des rues qui avoisinent ce dépôt précieux; la force armée a reçu les ordres nécessaires.

(La suite à demain).

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Lassource).

Supplément à la séance du vendredi 26 avril.

La plupart des déserteurs ennemis, après avoir reçu la gratification & l'habillement, retournent sous les drapeaux du despotisme. Un membre propose de les faire passer dans l'intérieur de la république, & d'en employer une partie sur les vaisseaux: un autre membre pense qu'on pourroit les employer plus sûrement au défrichement des landes de Bordeaux. Le comité de la guerre fera après demain un rapport à cet égard.

Le général Ligonier écrit que 400 paysans patriotes, enveloppés par un gros corps de rebelles, ont été dégagés par le général Guillemet, à la tête de douze cavaliers intrépides. Cette action distinguée sera mentionnée honorablement dans le procès-verbal. — On ordonne aussi la mention honorable d'un don patriotique de 140 florins, envoyé par le consul de France à Livourne.

Des citoyens de Thionville paroissent à la barre; ils annoncent que le décret contre le traître Dumouriez a été proclamé solennellement dans leur ville, qui est disposée à résister à l'ennemi avec la même opiniâtreté & la même bravoure que l'année dernière. Ces citoyens sont vivement applaudis.

Des émigrés, détenus à Douai, doivent-ils être jugés par un jury militaire? Cette question a été écartée par l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il suffit de faire constater l'émigration par une simple commission.

On met à la disposition du ministre de l'intérieur un fonds de 200 mille liv. pour les besoins de Dunkerque, qui est menacé d'un siège.

Foufoude rappelle que les communications avec l'Angleterre sont depuis quelque tems interrompues; il demande qu'on examine si cet état de choses peut durer sans inconvénient, & il observe que nous avons sur l'étranger des créances pour plus d'un milliard. — Cambon annonce que le comité du salut public s'occupe de cette question, & qu'il doit présenter incessamment un rapport à cet égard.

On ouvre la discussion sur la constitution: quelques membres observent qu'un grand nombre de leurs collègues sont absens par commission, & que cependant ils devoient avoir la faculté d'assister à une discussion aussi importante. Boilly d'Anglas propose d'expédier des couriers extraordinaires pour rappeler les commissaires qui se trouvent dans des départemens tranquilles, & où leur présence n'est plus nécessaire. — Cambon demande l'ajournement de cette proposition, parce que le comité de salut public s'occupe d'un projet tendant à rappeler la plupart des commissaires, dont le nombre s'élève à 160. — On décrète l'ajournement.

Robert prononce un long discours sur la meilleure constitution à donner à un peuple libre: l'orateur est souvent interrompu par des applaudissemens.

Anacharis Cloots présente ensuite une dissertation sur la possibilité, la nécessité & les avantages de la république universelle; il propose de supprimer la dénomination de François, & de la remplacer par le mot Germains, dont l'étymologie latine offre l'idée de la fraternité. Voici l'extrait du projet d'Anacharis Cloots : 1°. il n'y a pas d'autre souverain que le genre humain; 2°. toute corporation ou association d'hommes qui reconnoitra cette vérité. sera reçue de droit dans la république des hommes, des germains, des universels; 3°. à défaut de contiguité ou de communications maritimes, l'association qui aura reconnu la souveraineté du genre humain, attendra que la force de la vérité ait détruit ses enclaves, &c. — Anacharis a fait rire les uns, & a impatienté les autres.

Séance du samedi 27 avril.

Cohier, ministre de la justice, paroît à la barre, & dit : Le feu a pris à l'hôtel de la justice; il s'est manifesté vers les sept heures & demie, & à l'instant où l'on s'en est aperçu, l'incendie étoit déjà très-considérable, les flammes sortoient avec violence de toutes les parties des toits. On ne fait pas encore avec certitude dans quelle partie de l'hôtel le feu a pris, mais c'est dans les parties supérieures, dans les greniers & près des toits. Il n'y a de consumé que les toits mêmes & une partie des greniers, & avant onze heures tout le feu étoit éteint.

La première attention du ministre de la justice & des chefs de ses bureaux a été de mettre à l'abri des flammes tous les papiers dont la conservation étoit d'une grande importance, & tous auroient été conservés quand même l'incendie auroit dévoré tout l'hôtel.

Un grand nombre d'exemplaires de l'insolente proclamation du 20 juin, ont été consumés; assurément ce n'est pas une grande perte.

Un grand nombre de membres du département & de la commune, le commandant de la force armée, un grand nombre d'autres fonctionnaires & de citoyens ont accouru à l'instant de toutes parts pour donner des ordres, des conseils ou des secours.

Les pompiers ont signalé cette intelligence, cette activité & ce courage qui les a toujours distingués.

Il ne falloit pas, comme autrefois, forcer les passans ou les curieux à travailler; on ne se présenteoit que pour demander une place dans le travail; & on a pu remarquer que chaque citoyen commence à sentir qu'il a une part dans toutes les propriétés, & aussi dans tous les malheurs de la république.

Aubry présente, au nom du comité militaire, la suite du projet sur l'organisation des cours martiales; on en décrète plusieurs articles.

On fait lecture de la lettre suivante :

« Citoyen président, j'ai l'honneur de vous annoncer que le chef d'escadre anglois, sir John Clément, m'a fait passer cette nuit la lettre dont ci-incluse est copie. J'y joins la réponse que je lui ai faite. Notre correspondance vous paroîtra plus énergique qu'éloquente : assurez les représentans de la nation que je suis enclavé comme un Breton, & que je ne capitule pas ».

(Signé) le général de brigade, commandant à Dunkerque & cantonnemens, PASCAL KÉRÉVEYER.

Copie de la traduction de la lettre écrite par le chef d'escadre anglois, devant Dunkerque, en date du 24 avril.

« Monsieur, ayant l'honneur de commander une escadre de vaisseaux de guerre de sa majesté britannique, destinée à croiser devant Dunkerque, & prête à coopérer avec les forces qui s'avancent par terre, à réduire cette ville jadis si florissante, je prends la liberté de dire que si vous avez quelques propositions à faire pour tâcher d'arrêter les progrès d'une guerre qui doit inévitablement envelopper la ville & les habitans de Dunkerque dans une ruine & destruction totale, je suis prêt à les recevoir & à assurer l'inviolabilité des propriétés des habitans. Je vous invite, monsieur, & tous les habitans de Dunkerque, très-sérieusement, à prendre en grande considération les tristes effets qui résulteroient, pour vous & vos familles, d'un refus de ces ordres conciliatoires, pour prévenir une plus longue effusion de sang, & pour, de votre part, mettre fin à une guerre si destructive pour les vrais intérêts de votre pays. Je suis envoyé pour vous offrir la protection d'une grande & honorable puissance, jusqu'à ce que votre constitution soit établie sur des bases solides. Je n'aurois pas retenu le bateau pêcheur, les trois Sœurs, capitaine Mathieu-Charles Kesel, si un corsaire françois n'eût pas pris, vendredi dernier, entre Folkeston & Douvres, deux pêcheurs anglois : mes ordres ne portent pas de troubler les pêcheurs industrieux. J'envoie à l'officier-commandant les forces de sa majesté britannique à Ostende, l'ordre de délivrer le pêcheur Kesel, que j'envoie à Dunkerque, retenant son fils en otage, jusqu'à ce qu'il me rapporte une réponse : je déclare, sur ma parole d'honneur, que lorsque je les recevrai, je renverrai le bateau de M. Charles Kesel & son équipage, pour aller où ils voudront, en lui payant sa peine. Je déclare solennellement, sur l'honneur d'un officier anglois, que si quelqu'un de Dunkerque veut me faire l'honneur de sortir pour traiter avec moi, leur personne, suite, bateau & équipage demeureront sacrés, & qu'ils auront toute liberté de retourner à Dunkerque, lorsqu'ils le jugeront à propos ».

Réponse du général françois.

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire pour m'annoncer vos projets & les ordres dont vous êtes chargé : je n'ai qu'un seul mot à y répondre ; c'est que moi qui ai l'honneur de commander dans la ville de Dunkerque, ni aucuns de ses habitans & citoyens, n'entendent jamais à aucune proposition tendante à déshonorer le nom françois : ainsi il est inutile de perdre son temps à un commerce de lettres, qui deviendroit fastidieux, & qui seroit du moins illégal. Faites-moi l'honneur de m'attaquer, j'aurai celui de vous riposter militairement : c'est ainsi que se terminent les discussions entre gens de notre robe ».

(La suite à demain).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.

Lettre M.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 27 avril 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2075. 80. 82. 1/2
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	419
Emprunt de déc. 1782, quit. de finance.....	4 3/4 3 3/4 p.
Emp. de 125 millions, déc. 1784.....	5 1/2 p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	5 1/2 b.
Idem, sans bulletin.....	1 3/4 1 p.
Idem, forti en viager.....	3/4 3/8 p.